

30. Que le rôle du gouvernement fédéral soit défini dans le cadre du processus de consultation.

Les organismes de service multidisciplinaires et les grandes associations de jeux, notamment le Conseil du marketing du sport, l'Association olympique canadienne, le Conseil des jeux du Canada, l'Association canadienne des jeux du Commonwealth, etc., sont financés entièrement ou presque par Sport Canada. Il s'agit d'organismes autonomes créés pour assumer des responsabilités précises. Ils jouent un rôle important, car ils répondent aux besoins collectifs des organismes axés sur un sport particulier. Dans le rapport du Groupe de travail, on signale que les programmes et services offerts par les organismes multidisciplinaires devraient correspondre aux besoins globaux des ONS, tels que décrits dans leurs plans de perfectionnement des athlètes et dans leurs modèles d'organisation sportive respectifs. Le Sous-comité est aussi de cet avis et pense que l'établissement d'associations en fonction d'un principe d'autonomie pourrait se révéler un moyen efficace pour aider le sport amateur et réaliser des objectifs nationaux. Les membres du Sous-comité croient également que le gouvernement fédéral a spécialement le devoir de surveiller la promotion et l'orientation des organismes multidisciplinaires et des grandes associations de jeux.

Le Sous-comité recommande donc :

31. Que la politique du gouvernement fédéral concernant les organismes multidisciplinaires et les grandes associations de jeux soit conçue de manière à répondre aux besoins collectifs des organismes nationaux de sport et à leur permettre d'utiliser efficacement les services offerts par ces groupes.

Dans son rapport, la Commission Dubin souligne la nécessité de repenser le rôle et le mandat du gouvernement fédéral dans le domaine sportif afin qu'on puisse atteindre d'autres objectifs comme accroître la participation des femmes, des groupes défavorisés et des personnes handicapées et leur faciliter l'accès aux programmes sportifs. Le Groupe de travail prône également la mise sur pied de systèmes sportifs communautaires intégrés à la structure nationale. Il est aussi d'avis que les ONS doivent jouer un rôle de premier plan dans la promotion et le développement du potentiel national de leur propre discipline. Les représentants des ONS qui ont comparu devant le Sous-comité estiment que, pour que le système sportif devienne intégré, le gouvernement fédéral devra accroître son appui au développement du sport au pays, sans pour autant négliger le sport de haut calibre. Le Sous-comité aurait toutefois certaines réserves si le gouvernement fédéral s'avisait d'intervenir davantage au niveau domestique. Cela risquerait de restreindre l'autonomie des organismes locaux et municipaux, qui constituent l'assise des ONS. Quoi